



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 31698

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations des porteurs d'emprunts russes. Aux termes du mémorandum du 26 novembre 1996, la Fédération de Russie s'était engagée à verser deux milliards de francs sur quatre ans. Cette somme permettra l'indemnisation des porteurs de titres russes et des personnes physiques et morales françaises ayant subi des pertes ou dépossessions de biens lors de la révolution russe de 1917 et des annexions soviétiques entre 1939 et 1945. Le gouvernement français avait chargé la commission de suivi de l'accord du 26 novembre 1996 entre la France et la Russie de proposer les modalités de recensement, d'évaluation et d'indemnisation des titres russes et pertes ou dépossessions. Le recensement qui a commencé en juillet 1998 est aujourd'hui terminé, et en février 1999 il était annoncé que la commission était présidée par Jean-Claude Paye, allait procéder à l'audition des associations de porteurs et victimes de spoliation, afin que le conseiller d'Etat établisse un rapport au Premier ministre, en vue de l'examen du projet de loi à ce sujet. Or, aujourd'hui, les porteurs de titres russes s'inquiètent que le projet de loi initialement prévu à l'ordre du jour de la session de printemps ne soit pas encore examiné et craignent que les versements soient fortement retardés. Aussi il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quel est le calendrier retenu à ce sujet et quelles sont les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour répondre au plus vite à l'attente des porteurs de titres russes.

Texte de la réponse

Le recensement des porteurs de titres d'emprunts russes et des victimes de spoliations en Russie s'est achevé le 5 janvier 1999. Les résultats seront connus dans quelques semaines et rendus publics, tout comme les conclusions du rapport que remettra au Gouvernement la commission présidée par M. Jean-Claude Paye, lorsqu'elle aura terminé ses travaux. Sur cette base, le Gouvernement transmettra au Parlement dans les meilleurs délais une proposition d'indemnisation, afin de clore rapidement, dans la transparence et l'équité, le dossier des emprunts russes et des spoliations en Russie. Le montant de l'indemnisation sera égal à celui versé par la Russie, qui s'est engagée à payer à la France 400 millions de dollars, accru du placement des sommes versées par la Russie dans l'attente de l'indemnisation.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31698

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 juin 1999, page 3733

Réponse publiée le : 23 août 1999, page 5042